



ampere

ATA LBM

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE PARIS

SIEGE SOCIAL : PARIS 19EME, 23 RUE MATHIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE PARIS** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Le bilan soumis à votre approbation, dont le total s'élève à 183.661 € présente un résultat déficitaire de 18.520 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9, 1er alinéa, du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler sur les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 2 Mai 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour la société AMPEREX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' followed by 'FAURE'. The signature is written over a horizontal line.

Thibault FAURE

**FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS
DE PARIS**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

BILAN ACTIF		Brut au 31/12/2012	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
Autres		2 789,72	2 789,72	0,00	333,72
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		52 392,69	36 655,36	15 737,33	20 875,40
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres		21 715,26	21 612,69	102,57	504,96
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations		16,00		16,00	16,00
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres		635,07		635,07	616,26
ACTIF IMMOBILISE		77 548,74	61 057,77	16 490,97	22 346,34
Stocks					
Matières premières et autres appro.					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Créances :					
Créances usagers et comptes rattachés		49 910,13	0,00	49 910,13	16 575,13
Autres		29 889,72		29 889,72	27 292,39
Valeurs mobilières de placement		61 690,22		61 690,22	73 931,64
Disponibilités		25 679,58		25 679,58	56 147,18
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT		167 169,65	0,00	167 169,65	173 946,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL GENERAL		244 718,39	61 057,77	183 660,62	196 292,68

BILAN PASSIF		Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		36 947,99	43 709,13
Résultat de l'exercice		-18 519,83	4 172,86
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		12 456,09	16 374,18
Provisions réglementées			
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS :		30 884,25	64 256,17
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		13 464,00	0,00
Fonds dédiés :			
- Sur subventions de fonctionnement			
- Sur autres ressources			
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		13 464,00	0,00
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 407,07	15 927,14
Dettes fiscales et sociales		64 683,88	55 199,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,00	0,00
Autres dettes		44 061,42	40 409,41
Produits constatés d'avance		2 160,00	20 500,00
DETTES		139 312,37	132 036,51
Écart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		183 660,62	196 292,68

**FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS
DE PARIS**

Compte de résultat du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

	du 01/01/12 au 31/12/12	du 01/01/11 au 31/12/11
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	64 128,65	61 275,40
Prestations	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	323 137,50	290 657,39
Autres produits (hors cotisations)	9 050,00	1 642,74
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	7 346,00	2 766,34
TOTAL I	403 662,15	356 341,87
Charges d'exploitation		
Achats	5 629,52	5 143,23
Autres achats et charges externes	142 604,69	89 288,54
Impôts, taxes et versements assimilés	13 886,00	13 275,00
Salaires et traitements	164 865,76	146 750,61
Charges sociales	69 691,55	64 520,31
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 874,18	7 794,70
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 530,00	0,00
Autres charges	31 941,94	29 651,02
TOTAL II	437 023,64	356 423,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-33 361,49	-81,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	1 258,58	1 097,49
Autres intérêts et produits assimilés	4,70	0,00
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	1 263,28	1 097,49
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0,00	11,18
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0,00	11,18
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 263,28	1 086,31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-32 098,21	1 004,77
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	13 578,38	3 918,09
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL VII	13 578,38	3 918,09
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	0,00	750,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	0,00	750,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 578,38	3 168,09
Impôts sur les sociétés		
TOTAL DES PRODUITS	418 503,81	361 357,45
TOTAL DES CHARGES	437 023,64	357 184,59
SOLDE INTERMEDIAIRE	-18 519,83	4 172,86
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	-18 519,83	4 172,86
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits		
Charges Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total charges		

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2012

*Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels de Paris*

**Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels
de Paris**

Association Loi 1901

Siret : 39100034600042

Siège social :

23 rue Mathis

75019 PARIS

L'association Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012 par les données suivantes :

Total du Bilan : 183 661 €

Produits d'exploitation :403 662 €

Perte : -18 520 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris

Le sommaire est le suivant :

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	7
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	7
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	10
3.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements	10
3.2. Créances	10
3.3. Trésorerie	11
3.4. Fonds associatifs.....	11
3.5. Engagements pris en matière de retraite.....	12
3.6. Dettes	12
3.7. Comptes de régularisation passif	12
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	12
4.1. Subventions d'exploitation.....	12
4.2. Spécificités associatives.....	13
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	13
5.1. Effectif	13
5.2. Droit individuel à la formation (DIF).....	13

1. Faits majeurs de l'exercice

Changement de méthode

A compter de l'exercice 2012, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris comptabilise la provision pour engagement de retraite. Au 1er janvier 2012 l'antériorité de la provision a été constatée en contrepartie des fonds associatifs pour 10 934 €.

Evènement de l'exercice

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris a fêté ses 20 ans en 2012

2. Règles et méthodes comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés sur la base des dispositions du « plan comptable Associations, Fondations » conforme à l'arrêté interministériel portant homologation des règlements 99-01 et 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect :

- du principe de prudence,
- de la continuité d'exploitation,
- de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- de l'indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations :

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06). Une analyse des immobilisations a été effectuée. Il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude, aucun retraitements n'est pratiqué.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts d'emprunts spécifiques à l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissements et dépréciation des actifs :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Les durées retenues sont :

- Logiciels : 1 an
- Aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Matériel d'activité : 4 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celles relatives aux amortissements des biens qu'elles financent.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Droit individuel à la formation (DIF) :

Les engagements employeurs en matière de DIF figurent en engagement hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Dérogations à une prescription comptable :

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Autres informations sur les règles comptables :

Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

3 Compléments d'informations relatives au bilan

3.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissements, mises au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2012	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	2 790	0	0	2 790
Logiciels	2 790			2 790
Immobilisations corporelles	74 108	0	0	74 108
Agencements des constructions	52 393			52 393
Matériel de bureau et informatique	18 786			18 786
Matériel d'activité	2 929			2 929
	0			0
Immobilisations financières	616	19	0	635
Dépôts	616	19		635
TOTAL GENERAL	77 514	19	0	77 533

(*)

(*) Détail des acquisitions :

Dépôts : il s'agit de la révision de la valeur du dépôt de garantie des locaux

Amortissements	au 01/01/2012	Dotations	Reprises	au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	2 456	334	0	2 790
Logiciels	2 456	334		2 790
Immobilisations corporelles	52 728	5 540	0	58 268
Agencements des constructions	31 517	5 138		36 655
Matériel de bureau et informatique	18 282	402		18 684
Matériel d'activité	2 929			2 929
TOTAL GENERAL	55 184	5 874	0	61 058

3.2. Créances

Toutes les créances sont d'échéance inférieure à un an.

Dans les **créances** figure une avance auprès du centre Aires 10 .

Cette créance s'élève à 17 000 €uros au 31/12/2012.

Au 28/02/2013, le solde de la créance dû n'est plus que de 12 000 €uros. La Direction de la Fédération des centres sociaux estime que cette créance ne présente pas un caractère douteux à cette date et qu'il n'y a pas lieu de la provisionner.

Parmi les **autres créances**, figure un solde de Subvention CAF à recevoir pour 25 597 €uros.

3.3. Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont constitués :

- Des placements sur livret pour 61 690 €uros
- Du solde comptable débiteur de la banque pour 25 674 €uros
- De la caisse pour 5 €uros

3.4. Fonds associatifs

	Au 01/01/2012	Affectation Résultat N-1	Impact changement de méthode retraite	Résultat N	Au 31/12/2012
Fonds associatifs sans droit de reprise	43 709	4 173	-10 934	—	36 948
Résultat de l'exercice	4 173	-4 173		-18 520	-18 520
Fonds propres	47 882	0	-10 934	-18 520	18 428

Subvention d'investissement	Brut	Amortissement	Net
Subvention versée sur travaux locaux	39 181	26 725	12 456
Situation nette	39 181	26 725	12 456

Amortissement des subventions d'investissement	Amortissement début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissement fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Subvention versée sur travaux locaux	22 807	3 918		26 725
Total	22 807	3 918	0	26 725

3.5. Engagements pris en matière de retraite

Le montant des provisions pris en matière de retraite s'élève à 13 464 € au 31 décembre 2012.

Le calcul est réalisé selon les hypothèses suivantes:

- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans.
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.6. Dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

3.7. Comptes de régularisation passif

Détail des Produits constatés d'avance	Montant
Projet CES famille	2 160
Total	2 160

4. Compléments d'informations relatives au compte de résultat

4.1. Subventions d'exploitation

Libellés	2012	2011	Evolution
Paris Dep. Conv obj	105 000	105 000	+0,0%
CAF de Paris	85 324	85 177	+0,2%
DPVI Intégration	40 000	35 943	+11,3%
CFCS IDF	14 300	11 650	+22,7%
Subvention Etat DRDJS	13 500	19 177	-29,6%
DPVI culture	12 000	12 000	+0,0%
Subvention Fongep	10 738	10 710	+0,3%
Subvention DRJCS	9 702		
Fosfora	8 633		
Dases	8 500		
Paris CES famille	4 920	4 000	+23,0%
DASCO	4 920	4 000	+23,0%
Subvention DDCCS	3 000	3 000	+0,0%
Service civique	2 600		
Total	323 137	290 657	+11,2%

4.2. Spécificités associatives

L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquelles des personnes physiques ou morales apportant à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

Ces contributions volontaires n'ont pas été valorisées.

En dehors de ces dons en nature, l'association ne bénéficie pas de :

La mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations

La mise à disposition de personnes

5. Informations complémentaires

5.1. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2012 est de 5 personnes.

5.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Tout salarié à temps complet de l'Association disposant d'une ancienneté d'au moins un an, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de vingt heures. Le salarié en CDI à temps complet acquiert donc 20 heures de DIF, qu'il peut cumuler jusqu'à 120 heures.

- Nombre de salariés : 3
- Nombre d'heures DIF acquises : 237
- Nombre d'heures de DIF non utilisées : 237